

Ni 1 ni 2 ni 3, 0 ! Les jours de carence, c'est non !

Par amendements au projet de loi de finances 2025, le gouvernement s'attaque une fois de plus à la rémunération des agent·es publics. Après le maintien du gel de la valeur du point d'indice et après la suspension de la garantie individuelle de pouvoir d'achat qui ne sera pas versée en décembre, le gouvernement s'attaque à présent au pouvoir d'achat des agent·es qui sont contraint·es de s'arrêter de travailler pour raisons de santé. Il veut porter de 1 à 3 jours la durée de la carence privant de rémunération en cas d'arrêt maladie. Il veut aussi réduire de 10 % la rémunération perçue après cette période de carence. C'est scandaleux !

La FSU met à disposition un simulateur (lien ci-dessous)

Ce simulateur permet de calculer la rémunération que vous pourriez perdre pour une grippe, une blessure vous empêchant de travailler ou plus simplement pour de l'épuisement professionnel. Il suffit de renseigner le montant du traitement brut et le montant de vos indemnités et primes que vous pouvez retrouver sur votre bulletin de paie. (Le supplément familial de traitement n'est pas concerné par cette mesure.)

La FSU est opposée à toute carence, considérant que la maladie ne peut pas être un motif de perte de rémunération. Elle avait dénoncé l'instauration d'un jour de carence en 2018. Elle combat avec une détermination sans faille les projets actuels du gouvernement et revendique l'abrogation de toute carence.

Organisons la riposte. Unissons-nous.

[Calculateur délai de carence pour maladie](#)